



Guides & fiches Prévention des risques professionnels

1. Analyse et suivi AT & MP

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE





Guide 1 : Analyse et suivi des AT/MP

S'assurer que les accidents du travail et les maladies professionnelles sont analysés et que des mesures de prévention adaptées sont prises pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

❖ Pourquoi gérer les AT/MP ?

• Enjeux juridiques Cadre Général :

Le code de la sécurité sociale impose que l'AT et MP soit à la charge de l'employeur, du fait que : « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ». Article L.411-1 du Code de la Sécurité sociale.

Cas Spécifique : La loi française au travers des juridictions (cours de cassation et sécurité sociale) prévoit une responsabilité de l'employeur dans la survenue d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vu comme résultant en partie d'une **grave négligence de sa part** : dénommé « **La faute inexcusable de l'employeur** », L. 452-1 du code de la sécurité sociale.

⇒ *La reconnaissance de cette responsabilité modifie les mécanismes et niveaux d'indemnisation prévus selon le type de dommage subi par le salarié.*

- **Enjeux humains et sociétaux** : Préserver la santé des salariés permet de valoriser l'image de l'entreprise et son attractivité vis-à-vis des salariés et des donneurs d'ordre, de limiter le turn-over et l'absentéisme et d'améliorer le climat social...
- **Enjeux organisationnels** : Remplacer un salarié en arrêt pénalise l'ensemble du collectif de travail en nécessitant une réorganisation de l'activité de travail, impliquant du temps de traitement administratif, de recrutement, de formation.
- **Enjeux financiers** : Le coût direct est défini par un barème forfaitaire, à cela s'ajoute les coûts indirects des AT/MP liés à ce temps d'absence et de réorganisation et de casse matériel (x3 coût direct).
=> Pour les cas d'at graves d'un salarié intérimaire, l'entreprise d'accueil peut payer 1/3 des IPP.



Depuis 2018, le recours contre tiers est désormais possible.
Pour les transporteurs, sur les DAT doit être inscrit le numéro de Siret de l'entreprise dans laquelle a eu lieu l'accident





Guide 1 : Analyse et suivi des AT/MP

❖ Votre cotisation AT/MP

- Le barème 2019 des coûts moyens d'incapacité temporaire permanente.
- Système de forfait imputé aux entreprises lors des arrêts de travail liés aux accidents de travail (montant plein pour entreprise de plus de 150 salariés – dégressif par rapport au nombre de salariés jusqu'à 20).

Source Carsat Bretagne CTN C : Comité Technique National Industries des transports

Incapacité temporaire						Incapacité permanente			
Sinistres de sans arrêt à 3 jours	Sinistres avec arrêt de 4 à 15 jours	Sinistres avec arrêt de 16 à 45 jours	Sinistres avec arrêt de 46 à 90 jours	Sinistres avec arrêt de 91 à 150 jours	Sinistres avec arrêt de plus de 150 jours	Sinistres avec IC	Sinistres avec IP de moins de 20 %	Sinistres avec IP de 20 % à 39 %	Sinistres avec IP de 40 % et plus ou mortels
307	594	1 858	4 953	9 080	32 973	2 230	55 890	109 987	484 055

❖ Le calcul du Taux de cotisation AT-MP

Le taux de cotisation permet de calculer le montant versé par l'entreprise
Il varie selon la taille de votre entreprise :

- Taux collectif, de 1 à 19 salariés
- Taux mixte, de 20 à 149 salariés
- Taux individuel, au-delà de 150 salariés

La cotisation est impactée par le nombre de jour d'arrêt de chaque salarié déclaré en AT et l'éventuel IPP.

Exemple : plus l'effectif de l'établissement s'approche de 149 salariés, plus le montant de l'indemnisation imputé à l'entreprise se rapproche des 100 % du forfait.

En cas d'augmentation des AT, l'augmentation des cotisations est lissée sur plusieurs années et plafonnée à 25% d'augmentation du taux par an.



Le compte employeur AT/MP – Vos informations AT/MP en ligne :
www.net-entreprise.fr





Guide 1 : Analyse et suivi des AT/MP

❖ Quels sont les indicateurs de sinistralité AT/MP d'une entreprise TRM ?

- **Indice de fréquence** = (nombre des AT/MP/effectif salarié) x 1 000
- **Taux de fréquence** = (nombre des AT/MP/heures travaillées) x 1 000 000
- **Taux de gravité** = (nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Ces données calculées vous permettront de vous positionner par rapport à la moyenne de la branche et d'évaluer l'évolution de vos AT/MP d'une année à l'autre.

Source CARSAT Bretagne 2019

Transport routiers de marchandises & Location de véhicules avec chauffeur

Année	2015		2016		2017		2018	
Code risque	602 MD		602 MG		602 MG		602 MG	
Localisation	BZH	NAT	BZH	NAT	BZH	NAT	BZH	NAT
Indice de fréquence	71.3	74.0	74.4	76.0	75.40	77.0	Données non communiquées	
Taux de fréquence	35.14	38.34	37.26	39.69	34.47	38.76		
Taux gravité	2.20	3.08	2.34	3.30	2.41	3.19		
Taux de cotisation collectif	5.50		5.70		5.70		5.50	

❖ Les maladies professionnelles

En application de l'article L.461-1 du code de la Sécurité Sociale, pour être reconnue comme professionnelle et donner lieu à réparation, une maladie doit :

- soit figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles,
- soit être identifiée comme ayant un lien direct avec l'activité professionnelle par le système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles.

Les MP les plus fréquentes dans le TRM :

Tableau n° 57 RG : affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (épaule, coude, poignet/main/doigt, genou, cheville/pied)

Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier.

Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.



Les tableaux des maladies professionnelles :

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/listeTableaux.html>





Guide 1 : Analyse et suivi des AT/MP

❖ Quels sont les indicateurs de sinistralité AT/MP d'une entreprise TRV ?

- **Indice de fréquence** = (nombre des AT/MP/effectif salarié) x 1 000
- **Taux de fréquence** = (nombre des AT/MP/heures travaillées) x 1 000 000
- **Taux de gravité** = (nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Ces données calculées vous permettront de vous positionner par rapport à la moyenne de la branche et d'évaluer l'évolution de vos AT/MP d'une année à l'autre.

Source CARSAT Bretagne 2019

Transport terrestre de voyageurs, y compris par taxi

Année	2015		2016		2017		2018	
Code risque	602 BC		602 BC		602 BD		602 BD	
Localisation	BZH	NAT	BZH	NAT	BZH	NAT	BZH	NAT
Indice de fréquence	24.3	38.0	31.7	41.0	40.50	41.0	Données non communiquées	
Taux de fréquence	17.19	24.67	20.8	26.78	25.11	25.69		
Taux gravité	1.42	2.16	1.59	2.68	1.65	2.66		
Taux de cotisation collectif	3.40		3.40		3.20		3.10	

❖ Les maladies professionnelles

En application de l'article L.461-1 du code de la Sécurité Sociale, pour être reconnue comme professionnelle et donner lieu à réparation, une maladie doit :

- soit figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles,
- soit être identifiée comme ayant un lien direct avec l'activité professionnelle par le système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles.

Les MP les plus fréquentes dans le TRM :

Tableau n° 57 RG : affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (épaule, coude, poignet/main/doigt, genou, cheville/pied)

Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier.

Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.



Les tableaux des maladies professionnelles :

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/listeTableaux.html>





Fiche 1.2 : L'analyse d'un accident du travail

Exemple de questionnaire d'analyse d'accident du travail

Transport Routier de Marchandises

Analyse de situations dangereuses, incidents ou accidents

Unité de travail : Atelier Administratif Exploitation Distribution Ligne

Ce document est renseigné par : _____ le : _____

ACTE / SITUATION DANGEREUSE INCIDENT ACCIDENT SANS ARRÊT
 ACCIDENT AVEC ARRÊT ACCIDENT DE TRAJET

Identité de la victime : NOM : _____ PRÉNOM : _____

1 - CIRCONSTANCES

Date de l'événement : _____ Heure : _____

Nature du travail effectué : _____

Geste précis effectué par la victime : _____

- La victime préquél-elle des horaires fixes ? Non Oui → Lesquels : _____

- A quelle heure la victime avait-elle débuté son service ? _____

- Y a-t-il eu un témoin ? Non Oui → Qui ? _____

Siège des lésions :

Tête Dos Cervical Membre inférieur Épaule Coudes Main Autre (préciser) : _____

Individu

Nature de l'emploi : _____ Service : _____

Âge : _____ Date d'embauche : _____

Expérience et formation (interne/externe) de la victime : _____

Personne(s) présente(s) au moment de l'accident : _____

- Ces personnes ont-elles joué un rôle même passif lors de l'accident ? Oui Non

- Si oui, qui et lequel ? _____

Éléments liés aux facteurs de stress :

- Le salarié ressent-il une dégradation de ses conditions de travail ?

- Se sent-il soutenu par sa hiérarchie, lorsqu'il évoque des difficultés dans son travail ?

Commentaires : _____

- Le questionnaire ITAMAMI permet de vous guider dans l'entretien avec le salarié en questionnant l'ensemble des facteurs de risques.
- Cette grille d'entretien permet d'homogénéiser le recueil d'information selon la personne qui l'utilise dans l'entreprise.
- Point de vigilance** : l'entretien mené avec le salarié via cet outil a pour objectif d'identifier des causes et d'en définir des mesures de prévention, toutes actions visant à contester un AT doivent être séparées de cette démarche.



N'oubliez pas de mettre à jour votre DUER avec les données recueillies dans l'analyse.

Références bibliographiques, pour plus d'info :

ED 833, face aux accidents analyser agir, INRS
 ED 6163, L'analyse des accidents du travail: la méthode de l'arbre des causes, INRS
 Grille analyse AT – CARSAT Nord Picardie





Fiche 1.3 : Le recueil des accidents & MP

❑ A quoi sert le tableau de recueil des accidents ?

Un tableau de recueil permet de recenser l'ensemble des informations liées aux :

- Incidents
- Accidents de travail avec ou sans arrêt maladie
- Maladies professionnelles de l'entreprise.

❑ L'objectif du recueil d'accidents ?

Un outil d'analyse, qui permet de :

- ✓ Identifier des leviers de compréhension des AT, des déterminants individuels et collectifs des accidents,
- ✓ Cibler des mesures de prévention efficaces.

Un outil de suivi et de traçabilité dans le temps, qui permet de :

- ✓ Créer des indicateurs internes de suivi de l'évolution de la situation, de l'exposition aux risques.
- ✓ Etablir des statistiques dans l'entreprise.

❑ Que dit la loi ?

Ce tableau n'est pas obligatoire car vous réalisez une DAT auprès de la CPAM. Mais il vous permettra d'alimenter vos plans d'action du DUER.

❑ Que doit-on y mettre ?

Vous devez choisir des catégories liées :

- Les caractéristiques des salariés (âge, ancienneté, contrat, ...)
- Les caractéristiques de son activité de travail (type d'activité, ...)
- Les conséquences de l'accident, (lésions, nombre jour d'arrêt, ...)
- Les conditions de l'accident (lieux, heures, ...)





Fiche 1.3 : Le recueil des accidents & MP

Un modèle de registre des AT - MP

Le registre AT-MP est un outil complémentaire au document unique, à la Déclaration Accident Travail, il est important de bien choisir les catégories de ce registre, afin de permettre :

- Une transférabilité aisée des données entre les outils
- DAT ⇒ fiche analyse AT ⇒ DUER
- Une mise en continuité des actions de prévention.

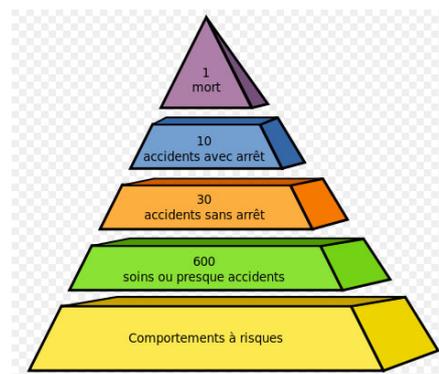
Les presqu'accidents

Vous pouvez identifier les presqu'accidents en amenant les salariés (APS ou non) à remonter les situations à risques dans leur travail quotidien. Cela permet de prévenir en amont les accidents graves et maladies professionnelles, ainsi que les dégâts matériels.

La pyramide de BIRD, 1969

Statistiquement : Après 600 incidents sans dommage peut se produire un accident grave.

IMPORTANT : l'identification des Accidents bénins À haut potentiel de gravité.



Conseil pratique : Utiliser le modèle de tableau de recueil des AT - AFT, des listes déroulantes dans les colonnes pour faciliter le remplissage et l'extraction de données pour analyse ou transfert dans le DUER.

